

Listes des servitudes d'utilité publique

Désignation de la servitude		Désignation du générateur
AC 1	Servitudes relatives à la protection des monuments historiques	• Château d'Ardus : façades et toitures, salon de musique avec son décor (MHC 1971)
AS 1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables	• Point de captage en eau brute de la station de traitement des eaux de « Fonneuve », au lieu dit « La Grand pierre-Al pessou »
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques : servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abatage d'arbres	• Lignes 63 KV (SNCF) : Matras - Verlhaguet • Lignes 63 KV (EDF) : Lere - Verlhaguet I / Lere - Verlhaguet II
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Montauban-Cahors. Tronçon Trespoux, Rassiels-Montauban (Le Fau)
PM 1	Servitudes résultant des plans de prévention aux risques naturels prévisibles Servitudes résultant des plans de prévention aux risques majeurs prévisibles	• Le plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I) du Bassin de l'Aveyron révisé le 22 mars 2000 vaut servitude d'utilité publique • L'ensemble de la commune est concerné par le plan de prévention des risques majeurs prévisibles : Mouvements différentiels de sols liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (arrêté 25 avril 2005)